

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} MARS 2021 A 18H00

Présents : VAIRETTO André, BOTTAGISI Sylviane, BOUVIER Magali, BRUNIER COULIN Christine, CHERUY Dominique, COLLOMBIER Romain, GANDON Elodie, GUILLOT Elodie, GUIRAND Philippe, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, RAT-PATRON Pierre, REYDET Frédéric, SERVE Fanny, VELAT Joël

Excusés : /

Procurations : /

Secrétaire : Pascal LAURENT

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} février 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation par l'agence ROSSI et l'agence Agate de l'étude pré-opérationnelle pour la restructuration du centre-bourg.

OBJET – PROLONGATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire indique que le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du groupe scolaire, d'une durée de 36 mois, arrive à échéance en date du 02 mars 2021. Il propose de prolonger ce contrat par un avenant d'une durée de 36 mois supplémentaires. Cette prolongation n'aura pas d'incidence financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prolonger le contrat de maîtrise d'œuvre de 36 mois supplémentaires par avenant ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant et tout autre document concernant ce dossier.

OBJET – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC : REFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DE L'EGLISE

A l'occasion de la dépose partielle de la couverture de la partie située au-dessus de la nef de l'église pour les travaux prévus au marché de l'entreprise DOUAY Charpente, il a été constaté des dégâts très importants sur des pièces principales de la charpente, causée par des infiltrations d'eau au fil du temps. Dans le cadre de ces travaux non prévus, le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 25 329,31 € HT
- approuve le plan de financement suivant :
 - Conseil Départemental : 9 118,55 €
 - Autofinancement : 16 210,76 €
- demande au Département dans le cadre du FDEC 2021 une subvention de 9 118,55 € pour la réalisation de cette opération
- dit que les budgets nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

La séance est levée à 20h30.

